

**Sujet :** [INTERNET] Réserve naturelle sur la Seine

**De :** Olivier George < >

**Date :** 13/12/2022 22:00

**Pour :** pref-ep-rnn-seine-champenoise@aube.gouv.fr

Bonsoir,

Je viens vous alerter sur votre projet de décret, qui me semble être en inadéquation avec la réalité.

À plusieurs reprises avec ma famille, nous sommes allés sur la Seine en paddle avec le club d'aviron de Nogent sur Seine. Ce club est un lieu de découverte de la nature, de sa faune et de sa flore avec explications fournies par les bénévoles de l'association. La Seine, me semble-t-il, est un endroit sauvage à faire découvrir et à préserver!?

Je ne comprends donc pas pourquoi ce club n'est pas listé dans les activités actuelles. Il sera, de ce fait, voué à disparaître alors qu'il est reconnu au niveau national et mondial avec un podium olympique.

Le canoë et la pêche sont référencés dans votre décret, je suppose donc qu'il s'agit d'un grave oubli...

Merci de faire le nécessaire afin que ces bénévoles puissent continuer de nous faire découvrir ce fabuleux paysage dans le respect de la nature.

Bien cordialement,  
Olivier George